

quelle efficacité le bras puissant d'une législature populaire peut forcer une population réfractaire à l'obéissance; et le désespoir du succès ferait graduellement disparaître les animosités existantes, et porterait les Canadiens Français à acquiescer à leur nouvel état d'existence politique.

Je n'aimerais certainement pas à assujétir les Canadiens à la domination de la même minorité Anglaise avec laquelle ils luttent depuis si longtemps; mais je ne pense pas qu'ils eussent à craindre de l'oppression ou de l'injustice d'une majorité qui émanerait d'une source aussi étendue; et dans ce cas la très grande partie de la majorité n'ayant jamais été amenée en collision avec eux, ne les regarderait avec aucune animosité qui pourrait affecter leur sentiment naturel d'équité. Les dotations de l'église Catholique dans le Bas-Canada, et l'existence de toutes ses lois actuelles, pourraient être, jusqu'à ce que la Législature unie les eût changées, garanties par des stipulations semblables à celles adoptées dans l'union entre l'Angleterre et l'Ecosse. Je ne pense pas que l'histoire subséquente de la législation Britannique doive nous faire croire que la nation qui a une majorité dans une législature populaire, puisse vraisemblablement user de son pouvoir pour changer avec précipitation les lois d'un peuple qui lui est uni.

L'union des deux Provinces assurerait au Haut-Canada le grand objet actuel de ses désirs. Toutes les disputes quant à la division ou au montant des revenus, cesseraient. Le surplus des revenus du Bas-Canada suppléerait à ce qui manque au Haut, et la Province inférieure ainsi placée dans l'impossibilité d'agioter pour le surplus de son revenu, qu'elle ne pourrait pas réduire, gagnerait autant, je crois, par cet arrangement, que la province supérieure qui trouverait ainsi un moyen de payer l'intérêt de sa dette. Il ne serait pas injuste en vérité de charger le Bas-Canada de cette dette, en autant que les travaux publics pour la confection desquels cette dette a été contractée, intéressent autant l'une que l'autre Province. On ne doit pas non plus supposer, que quelle que puisse avoir été la mauvaise administration qui en grande partie a occasionné cette dette, les canaux du Haut-Canada seront toujours une source de perte plutôt que de gain. L'achèvement des travaux publics projetés et nécessaires, aura lieu par l'union. L'accès à la mer serait assuré au Haut-Canada. L'épargne des deniers publics qu'assurerait l'union des différents départements dans les deux Canadas, fournirait les moyens d'administrer le gouvernement général sur une échelle plus efficace, qu'il ne l'a été jusqu'à présent, et la responsabilité de l'Exécutif serait garantie par